

Lecture, écriture - Concepts et définitions

Acculturation : l'acculturation est « un travail d'appropriation et de familiarisation avec la culture écrite, les œuvres, ses codes linguistiques et ses pratiques sociales. Il s'agit de faire découvrir aux élèves le pouvoir d'action et de réflexion que confère la maîtrise de la langue écrite (les maîtres parlent à ce sujet de construction d'un « statut » ou de « posture de lecteur ». R. Goigoux, 2003.

Compréhension : c'est l'accès au sens, avec intégration syntaxique, sémantique, textuelle, inférentielle, interprétative. C'est un traitement de haut niveau. Pour Roland Goigoux, lorsque l'on parle de compréhension en fin de CP il s'agit de comprendre un récit complet, cohérent, impliquant un vrai traitement de l'implicite.

Conscience phonologique : c'est la compréhension du fait que les phrases sont formées de mots, que les mots sont formés de sons, que les sons sont formés de lettres, le tout combiné selon un ordre précis. Elle permet de segmenter la chaîne sonore en mots et les mots entendus en sons qui les constituent.

Elle se traduit par l'identification des composants phonologiques de la langue et la capacité à pratiquer des opérations sur ces composants (localiser, enlever, substituer, inverser, ajouter, combiner...). La conscience de la structure segmentable de la parole aboutit à une conscience phonémique (une conscience des phonèmes) et la capacité à les discriminer.

« les élèves doivent prendre conscience que l'écrit dérive de l'oral dont il constitue un prolongement et découvrir le principe alphabétique qui permet de noter de manière homogène la face sonore de tous les mots. » Jean Emile Gombert, Roland Goigoux.

Décodage et déchiffrage : « Le décodage se définit comme une capacité à identifier tous les mots d'un écrit avec un objectif de prise de sens ». D'après Fernande Bouthémy et Thierry Marot, Université Paris 5.

Le décodage renvoie à des compétences centrées sur l'oral. Décoder, c'est avoir accès à la forme sonore des mots, d'abord en les ayant identifiés dans la chaîne orale puis en les repérant à l'écrit.

« Dans le langage courant, déchiffrer et décoder sont employés indistinctement. Or, on pourrait dire que le « déchiffreur » utilise une attitude visant à sonoriser un écrit, sans en chercher de sens. Le « decodeur », à l'inverse, cherche à faire sens avec le message écrit. Il transpose sa perception du message oralisé dans la recherche

des unités de sens. Sa compréhension reste partielle dans la mesure où l'unité de sens est, pour lui, limitée au mot ». D'après Fernande Bouthémy et Thierry Marot, Université Paris 5.

Expliciter : permettre aux élèves d'identifier les savoirs ; d'identifier les stratégies à mettre en œuvre ; d'identifier les enjeux. L'explicitation comporte deux volets :

La métacognition : un ensemble de connaissances et de processus de régulation qui permettent de prendre du recul par rapport à ses propres processus mentaux et aux données de l'apprentissage (Flavelle, 1976).

La clarté cognitive (Downing et Fijalkow, 1984). 2 facteurs favorisent l'apprentissage de la lecture :

- comprendre les fonctions de l'écrit (exemple : lire peut servir à se tenir informé des événements du monde) ;
- comprendre le fonctionnement de l'écrit (exemple en français, il y a des graphèmes qui se prononcent, d'autres qui ne se prononcent pas).

Fluence de lecture : la fluence est un ensemble de capacités qui permet au lecteur de décoder rapidement le texte tout en maintenant un niveau de compréhension élevé. La fluence comble l'écart entre le décodage et la compréhension écrite des mots. La fluence de lecture inclut à la fois le nombre de mots lu par minute et la capacité à lire avec l'expression adéquate.

Graphème : Ensemble minimal de lettres transcrivant un phonème (p. ex. en, an, em... pour /ɑ̃/) ou ayant une fonction morphologique (ex. s du pluriel) ou étymologique (ex. p et s dans temps) (d'apr. R. Martin, ds Mél. Lanly (A.), Nancy, 1980, pp. 485-490).

C'est l'unité graphique correspondant en général à l'unité orale qu'est le phonème. Le français en comporte plus de 130 puisque plusieurs graphèmes peuvent coder un même phonème ([o] = o, au, eau, ô, etc.).

Lettre : chacun des signes graphiques dont l'ensemble constitue un alphabet servant à transcrire une langue. Il y a 26 lettres dans l'alphabet français (6 voyelles, 20 consonnes).

Lexique : le lexique d'une langue constitue l'ensemble de ses mots. En linguistique, c'est

l'ensemble des unités significatives d'une langue, excluant généralement les unités grammaticales. L'ensemble du lexique est donc un objet abstrait qui est l'un des systèmes constitutifs de cette langue. Il existe des milliers d'unités lexicales, mais personne ne connaît la totalité de la langue française.

Morphologie : étude de la forme et de la structure des mots. Il s'agit d'une « zone de contact » entre le lexique et la syntaxe. La morphologie permet de repérer les parties d'un mot porteuses de sens et de la catégoriser : préfixe, suffixe, ... (morphologie lexicale), marques du singulier, pluriel, féminin, masculin, ... (morphologie grammaticale).

Phonème : son articulé, élément sonore du langage. Attention, il existe des sons qui ne sont pas des phonèmes, qui n'ont donc pas de valeur linguistique (babil du nourrisson).

Le phonème est la plus petite unité phonologique de la langue étudiée. (d'après N.-S. Troubetzkoy, Princ. de phonol., trad. par J. Cantineau, 1964 [1949], pp.37-38.). Il existe 37 phonèmes en français (16 phonèmes vocaliques (voyelles), 18 phonèmes consonantiques (consonnes) et 3 semi-voyelles)

Principe alphabétique et code orthographique : comprendre le principe alphabétique, c'est comprendre qu'à une lettre isolée ou à un groupe de lettres (graphème) correspond un son (phonème) et que l'on lit de gauche à droite en français. C'est le principe de base de la voie indirecte.

« L'une des conditions pour apprendre à lire et à écrire est d'avoir découvert le principe alphabétique selon lequel l'écrit code en grande partie, non pas directement le sens, mais l'oral (la sonorité) de ce qu'on dit. Durant les trois années de l'école maternelle, les enfants vont découvrir ce principe (c'est-à-dire comprendre la relation entre lettres et sons) et commencer à le mettre en œuvre. » Programmes maternelle 2015.

Au-delà du principe alphabétique, il faut également que l'apprenti lecteur acquière des connaissances à propos de ces correspondances. L'ensemble des correspondances graphèmes - phonèmes

(pertinentes pour la lecture) et phonèmes-graphèmes (pertinentes pour l'écriture) d'une langue correspond à ce qu'on appelle le code orthographique.

Sémantique : ce qui a rapport à la signification d'un mot ou d'une structure linguistique. L'ensemble des sens d'un mot constitue le champ sémantique de ce mot. Ex. le champ sémantique du mot *monter* est constitué par les emplois suivants (avec donc un sens différent) : *je monte les blancs en neige, le roi monte sur le trône, il monte le son...*

Syllabe : voyelle ou groupe de lettres qui se prononcent d'une seule émission de voix. Unité phonétique fondamentale intermédiaire entre le phonème et le mot.

Syntaxe : la syntaxe est la branche de la linguistique qui étudie la façon dont les mots se combinent pour former des phrases ou des énoncés dans une langue. On distingue la syntaxe, qui concerne les expressions [les mots], de la sémantique, qui concerne ce qui est visé par les expressions [le sens, la signification/les choses].

Vocabulaire : c'est en quelque sorte la liste des unités de la parole connues extraites du lexique (abstrait). Le locuteur-auditeur possède une double compétence lexicale :

1. **vocabulaire passif** : « je comprends dans le contexte mais je n'utilise pas »,
2. **vocabulaire actif** : « j'utilise ».

Pour échanger des informations dans le quotidien, c'est-à-dire satisfaire aux besoins de nourriture, de transport, de la conversation, des interlocuteurs utilisent deux à trois mille mots.

Voie directe et voie indirecte : lorsqu'un lecteur expert rencontre un mot écrit, il peut utiliser deux possibilités pour l'identifier : il accède au lexique mental par la voie directe ou lexicale (procédure orthographique par adressage) ou par la voie indirecte ou non lexicale (procédure phonologique par assemblage).

D'après les sources suivantes : Eduscol / *Lire, écrire : efficacité des pratiques d'enseignement de la lecture et de l'écriture au cours préparatoire*, recherche sous la direction de Roland Goigoux, 2015 / CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales / J. Crinon et N. Espinosa : La clarté cognitive et apprentissage du Lire-Écrire au CP - septembre 2015 de « Pratiques », <http://pratiques.revues.org/2586> / Le site « images et langages » de Fabienne Dachet, conseillère pédagogique / Encyclopedia Universalis / Wikipédia.